



Immeuble BORA
6, rue Raoul Nordling
92277 Bois Colombes Cedex

téléphone 01 55 66 40 00
télécopie 01 55 66 44 12

www.grtgaz.com

Proposition de GRTgaz concernant les modalités de commercialisation de la liaison Nord-Sud d'octobre 2016 à la fusion des zones		
V1	Novembre 2015	

Contexte

Depuis mars 2014, et conformément à la délibération du 17 octobre 2013, au-delà de la phase de vente réservée aux gazo-intensifs, les capacités de la liaison Nord-Sud sont commercialisées en respectant les modalités CAM suivantes :

- commercialisées aux enchères,
- sous la plateforme PRISMA,
- et selon le calendrier CAM en fonction des différentes maturités.

En raison de la situation particulière de la liaison Nord-Sud (premier point saturé en Europe) et afin de maintenir à chaque vente annuelle de mars des bandeaux de capacités annuelles commercialisables pour l'année à venir, la commercialisation des capacités fermes et interruptibles long terme a été faite de façon progressive sous forme de bandeaux annuels.

De la capacité Nord vers Sud a été proposée à la vente selon ces modalités et souscrite pour partie, jusqu'au 30 octobre 2018. La fusion des zones GRTgaz et la création d'une place de marché unique France sont prévues à l'horizon fin 2018 avec en date cible le 1^{er} novembre 2018.

Depuis novembre 2014, en raison d'un retour du GNL progressif et annoncé comme durable en Europe, la liaison Nord-Sud est moins saturée. Ainsi, aux ventes de mars 2015 (maturité annuelle) puis juin 2015 (maturité trimestrielle), des capacités fermes et interruptibles long terme, valables à compter du 1^{er} octobre 2015, sont restées invendues.

Le traitement de ces invendus pour l'année commerciale 2015/2016 a donné lieu à un travail en concertation en juin puis septembre 2015. Un compromis a été mis en place pour la période du 1/10/2015 au 30/09/2016 (rappelé ci-après au §2).

Pour les capacités souscrites à compter du 1er octobre 2016 (commercialisées en mars 2016) et jusqu'à la fusion des zones prévue le 1/11/2018, plusieurs questions se posent :

- ✓ Comment commercialiser les capacités valables au-delà du mois d'octobre 2018 ?
- ✓ Faut-il adapter les modalités de commercialisation des capacités, notamment selon les différentes maturités : annuelles et trimestrielles ?
- ✓ Et en cas d'invendus après les ventes mensuelles, comment commercialiser de façon simple et fluide pour le marché les capacités fermes quotidiennes disponibles, en day ahead et jusqu'en intra J ?

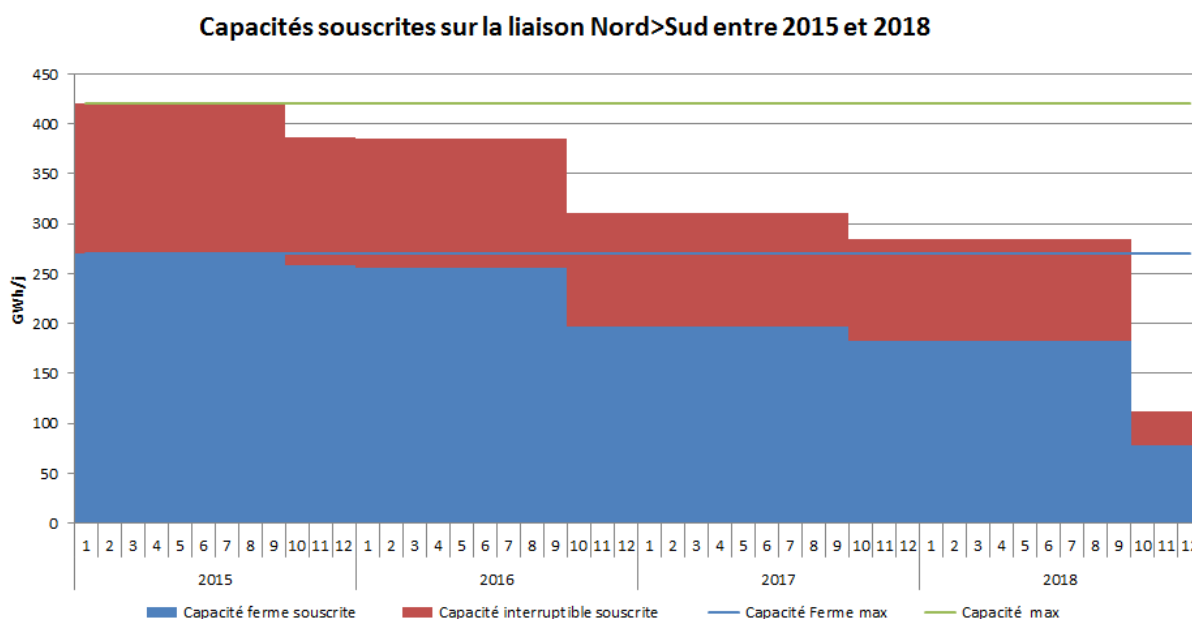
Sommaire

1	Modalités de commercialisation des capacités pour les maturités annuelles, trimestrielles et mensuelles à compter du 1/10/2016 jusqu'à la fusion des zones	4
1.1	Niveau des souscriptions des capacités long terme au 1/10/2015.....	4
1.2	Commercialisation au-delà du mois d'octobre 2018	4
1.3	Modalités de commercialisation des capacités à compter du 1 ^{er} octobre 2016	5
1.3.1	Les capacités fermes	5
1.3.2	Cas particuliers des capacités interruptibles	5
2	Modalités de commercialisation des capacités long terme invendues en capacités fermes quotidiennes.	6
2.1	Ordre de mise à disposition des capacités quotidiennes.....	6
2.2	Les différents canaux de vente possibles depuis le 1/11/2015 pour les ventes quotidiennes.....	8
2.3	Pour rappel, les canaux de vente choisis par type de capacités quotidiennes commercialisables pour la période du 1/10/2015 au 30/09/2016.....	8
2.4	Quels canaux de vente choisir à partir du 1/10/2016 et jusqu'à la fusion ?	8
2.4.1	Scénario « Chemin vers la fusion »	9
2.4.2	Scénario « 100% Prisma »	9
2.5	Le JTS.....	10
2.6	Conclusions et planning de mise en oeuvre.....	10

1 Modalités de commercialisation des capacités pour les maturités annuelles, trimestrielles et mensuelles à compter du 1/10/2016 jusqu'à la fusion des zones

1.1 Niveau des souscriptions des capacités long terme au 1/10/2015

Le graphe ci-dessous représente le niveau de souscriptions de capacités long terme sur la liaison Nord-Sud au 1/10/2015 pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2018.



Les souscriptions long terme marquent deux paliers : à compter d'octobre 2016 et surtout à partir du 1^{er} octobre 2018.

1.2 Commercialisation au-delà du mois d'octobre 2018

Afin d'assurer de la visibilité sur les souscriptions de capacités sur la liaison sur toute la période, du 1^{er} octobre 2016 jusqu'à la fusion des zones (pour rappel, prévue au 1/11/2018), GRTgaz propose de commercialiser dès mars 2016 des capacités pluriannuelles jusqu'au 30 septembre 2019.

Ceci permet notamment la commercialisation au plus tôt du mois d'octobre 2018 au sein d'un bandeau annuel (1^{er} octobre 2018/30 septembre 2019).

Pour rappel, toute capacité réservée sur un point supprimé en cours de période n'est facturée que jusqu'à la date de suppression du point.

1.3 Modalités de commercialisation des capacités à compter du 1^{er} octobre 2016

Les capacités de la liaison Nord-Sud seront commercialisées en respectant les modalités CAM suivantes :

- sous la plateforme PRISMA,
- aux enchères,
- selon le calendrier CAM en fonction des différentes maturités commercialisées (cf ci-dessous).

1.3.1 Les capacités fermes

Pour les capacités fermes, les différents type de maturité seront commercialisés **jusqu'au Mensuel**; le cas spécifique du quotidien est traité par la suite du document.

1.3.2 Cas particuliers des capacités interruptibles

Pour les capacités interruptibles, **seules des capacités au pas de temps annuel seront commercialisées.**

En effet, les modalités CAM mises en oeuvre au 1/11/2015 imposent la mise en place d'un ordre de priorité d'interruption des capacités interruptibles selon le pas de temps de souscription (quotidien < mensuel < trimestriel < annuel). Dans le cas de la liaison Nord-Sud, et au vu des capacités annuelles interruptibles déjà souscrites, le taux prévisionnel de disponibilité des capacités interruptibles à pas de temps trimestriel ou inférieur est donc très faible. Ainsi GRTgaz propose de ne pas les commercialiser.

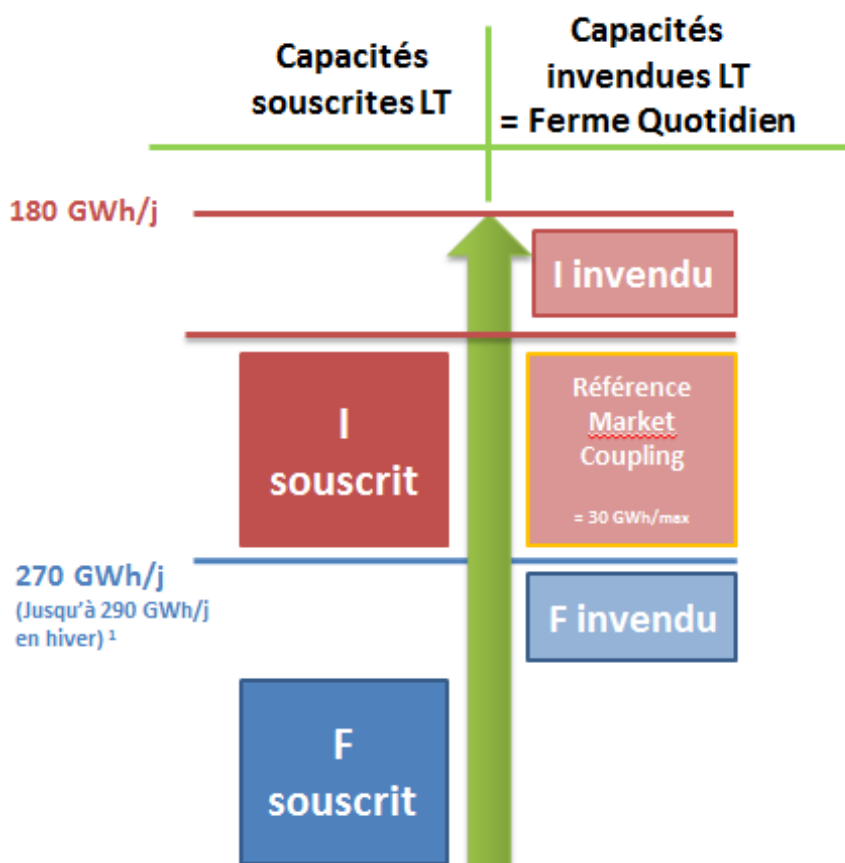
De plus, dans le but de maintenir une priorité aux capacités fermes et comme préconisé par le code CAM, GRTgaz propose de commercialiser les capacités interruptibles annuelles non souscrites **si et seulement si au moins 95 % des capacités fermes annuelles commercialisables** sont souscrites.

2 Modalités de commercialisation des capacités long terme invendues en capacités fermes quotidiennes.

2.1 Ordre de mise à disposition des capacités quotidiennes

Le graphe ci-dessous présente l'ordre de mise à disposition des capacités au quotidien appliqué depuis le 8 octobre 2015 et que nous proposons de maintenir jusqu'en 2018. En fonction de la capacité technique effective à la liaison Nord Sud pour le jour J, les différentes capacités (fermes ou interruptibles, souscrites long terme ou à souscrire au quotidien) sont servies ou mises à disposition du marché dans l'ordre suivant :

- Les capacités fermes souscrites sont assurées.
- Puis les capacités fermes de long terme invendues (jusqu'à 270 GWh/j) sont mises en vente.
- Puis les capacités interruptibles souscrites sont servies et en parallèle le market coupling (avec un maximum de 30 GWh/j) est mis en vente.
- Puis les capacités interruptibles non souscrites sont rendues disponibles et proposées en vente.



Pour rappel, la capacité technique effective de la liaison Nord-Sud pour le Jour J est calculée en J-1 15h en fonction des nominations de 14h et des conditions d'exploitation prévisionnelles du Jour J.

Cet ordre permet de :

- ✓ **Maintenir le compromis**, convenu suite à la Concertation du 28 septembre 2015 (mis en œuvre depuis le 8 octobre 2015).
- ✓ Garantir un accès **systematique** en court terme à de la capacité Nord-Sud à l'ensemble des acteurs du marché (a minima le volume de capacités fermes invendues long terme).
- ✓ Proposer une bonne qualité des produits interruptibles déjà souscrits.

2.2 Les différents canaux de vente possibles depuis le 1/11/2015 pour les ventes quotidiennes

Canaux de Vente	PEGAS (Pownext) et UBI	Prisma	Prisma
<i>Produits historiquement associés</i>	<i>Référence Market Coupling (30 GWh/j max)</i>	<i>Invendus long terme</i>	<i>Service JTS</i>
Day ahead	15h30 à 17h30	de 16h30 à 17h	de 16h30 à 17h
Traitement des invendus du day ahead	Invendus disponibles à 19h, se déversent dans le UBI	Se déversent dans l'enchère suivante	Perdus
Within Day	Non	1ère enchère : de 19h à 2h30 J-1, puis toutes les heures à partir de 3h J-1	Non

2.3 Pour rappel, les canaux de vente choisis par type de capacités quotidiennes commercialisables pour la période du 1/10/2015 au 30/09/2016

Capacités quotidiennes	Référence Market Coupling (30 GWh/j max)	Invendues long terme	JTS
Day ahead	PEGAS (Pownext) Pas de prix de réserve		Prisma Prix de réserve = Prix régulé
Within Day	UBI Prix de réserve= Prix régulé		


2.4 Quels canaux de vente choisir à partir du 1/10/2016 et jusqu'à la fusion ?

GRTgaz souhaite **rationnaliser les canaux de vente** et **simplifier l'accès** aux capacités quotidiennes et infra-quotidiennes pour le marché.

GRTgaz propose pour cela 2 solutions présentées ci-après :

1. Un scénario « **Chemin vers la fusion** », avec l'ensemble des capacités commercialisées sous PEGAS en day ahead, puis accessibles en UBI en intra J.
2. Un scénario « **100% Prisma** », avec l'ensemble des capacités commercialisées sous PRISMA, en day ahead et intra J.

2.4.1 Scénario « Chemin vers la fusion »

Capacités quotidiennes	Référence Market Coupling (30 GWh/j max)	Inventures long terme	JTS
Day ahead	PEGAS (Pownext) Pas de prix de réserve		Prisma Prix de réserve = Prix régulé
Within Day	 UBI Prix de réserve = Prix régulé		

Avantages	Inconvénients
<p>Dans la continuité des décisions 2015-16</p> <p>Accompagnement progressif vers le PEG unique (Spread proche de 0 s'il n'y a pas de congestion)</p> <p>Accès aux capacités en within-day facilité par le maintien du UBI</p> <p>Vertueux pour le positionnement en J-1</p>	<p>Moindre attrait des produits LT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déjà souscrits, - non souscrits, risque de non-souscription => Un impact sur le tarif des autres points est prévisible pour compenser le manque à gagner pour GRTgaz <p>Nécessite pour les expéditeurs un accès à PEGAS</p>

2.4.2 Scénario « 100% Prisma »

Capacités quotidiennes	Référence Market Coupling (30 GWh/j max)	Inventures long terme	JTS
Day ahead	Prisma Prix de réserve= Prix régulé		Prisma Prix de réserve = Prix régulé
Within Day	Prisma Prix de réserve= Prix régulé		

Avantages	Inconvénients
<p>1 seul canal de vente, du DA au WD</p> <p>Prisma, plateforme de vente de capacité européenne</p> <p>Maintien de la valeur des produits LT déjà souscrits ou à souscrire.</p>	<p>Maintien d'un surcoût d'acheminement pour l'alimentation de la zone Sud, proche du prix régulé.</p> <p>Utilisation du within day Prisma pas encore « commune » pour certains expéditeurs, risque d'utilisation non optimale de la liaison.</p>

2.5 Le JTS

Plusieurs évolutions possibles du JTS ont été présentées à la Concertation du 28 septembre 2015. Aucune solution privilégiée ne s'est détachée clairement de la Concertation.

Aussi, GRTgaz propose de maintenir le service JTS comme **produit de pointe**, en poursuivant ses modalités de commercialisation **actuelles** :

- sous Prisma,
- en Day-ahead uniquement,
- aux enchères avec un prix de réserve (= prix régulé).

Ce principe devra être confirmé également avec Storengy.

2.6 Conclusions et planning de mise en oeuvre

GRTgaz souhaite présenter ces propositions en Concertation, le 30/11/2015.

GRTgaz souhaite converger et pouvoir communiquer la solution retenue avant le 1^{er} février 2016, date de chargement des volumes de capacités annuelles sous Prisma pour les ventes de mars 2016 (capacités souscrites à compter du 1^{er} octobre 2016).

